

Introduction d'ours dans les Pyrénées, quel avenir pour les Pyrénées ? : Décision probable le 23mai

Alors que le Conseil national de la protection de la nature <http://www.conservation-nature.fr/acteurs2.php?id=11> doit se réunir les 19 et 20 mai prochain pour donner un avis sur l'introduction d'une ourse dans les Pyrénées-Atlantiques, nous pouvons nous étonner qu'aucun compte rendu de la concertation n'ait été, à ce jour, rendu public. Néanmoins, nous apprenons que Nathalie Kosciusko-Morizet devrait prendre sa décision le 23 mai.

Une consultation pour rien ?

Les associations environnementalistes pro-ours l'avaient annoncé : « *ce n'est pas un référendum* ». Ce qui ne les avait pas empêchées de fournir les signatures d'une pétition lancée bien antérieurement à la consultation. Mais par ailleurs, nous savons que près de 7 000 lettres (chiffre le plus souvent annoncé car l'officiel n'a jamais été publié) sont parvenues à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques ainsi que la délibération négative d'une majorité de communes du Béarn. Depuis la fin de cette consultation, le 5 février, le mutisme de l'État est assez surprenant. De là à imaginer que le Ministère de l'Écologie prenne les Pyrénéens pour des clowns servant de faire valoir, il n'y a qu'un pas.

Une décision déjà prise

Nous savons qu'en pleine consultation, Vincent Descoeur, député UMP du Cantal, Président de l'ANEM <http://www.anem.org/index.php> et Chantal Robin-Rodrigo, députée PRG des Hautes-Pyrénées, secrétaire générale de l'ANEM, ont rencontré Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Écologie. A cette occasion, la ministre aurait clairement annoncé qu'elle avait déjà pris sa décision. Ce qui se confirme par les propos tenus par les associations pro-ours et plus récemment par le député du Béarn, Jean Lassalle.

Même en répondant massivement à la consultation concernant le lâcher d'une ourse, personne n'était dupe. La décision était déjà prise. Pour beaucoup, cette démarche consultative n'était faite que pour amuser la galerie. Si d'aventure NKM va jusqu'au bout de sa démarche, c'est à dire autorise l'introduction, nous pourrions dire que la démocratie qui doit constitutionnellement exister autour des décisions environnementales n'est qu'une parade pour naïfs et que la « dictature écologique » a de beaux jours devant elle. A quoi bon que les municipalités délibèrent et que nous élisions des députés si parallèlement une ministre et des fonctionnaires décident seuls ?

La stratégie de la biodiversité : tout le monde, ou presque, s'en moque !

Le plus extraordinaire est qu'il est mis en place « une nouvelle stratégie nationale de la biodiversité » qui conditionnera la future vie des Français. Des contraintes et encore des contraintes et toujours des contraintes puisqu'aux yeux des grands penseurs de l'écologie, l'homme est la source de tous les maux de la planète.

Parallèlement, le 16 juillet 2010, Chantal Jouanno, alors secrétaire d'État à l'écologie, décidait de la mise en place par le comité de massif d'une « stratégie de la biodiversité pyrénéenne » sans aborder l'ours qui fait l'objet, comme nous l'avons vu, d'un dossier séparé. L'ours ne serait donc pas un élément de la biodiversité. C'est un peu ce que dit l'ADDIP au sujet des ours importés de Slovénie. La ministre voulait des résultats dans les 6 mois. Où en sommes-nous ?

Cette exigence était assez surprenante et prêtait à sourire : il ne lui appartient pas de décider de l'ordre du jour et du calendrier du comité de massif. A la sortie de la Préfecture de région, le 26 juillet 2010, le Président du Comité de massif, François Maïtia ne se faisait aucune illusion. La

preuve ! Début mai 2011, plus de 9 mois après ces déclarations ministérielles fracassantes, le comité de massif n'en est qu'à la mise en place d'une commission. Avec beaucoup de difficultés liées aux exigences d'Europe Écologie, notamment de François Arcangéli, maire d'Arbas et Président de l'ADET-Pays de l'ours.

La méthode de travail imposée par des déclarations intempestives est stupéfiante. Il fallait élaborer cette stratégie de massif avant de connaître la stratégie nationale, sans prendre en compte le dossier de l'ours traité par ailleurs et sans tenir compte des engagements déjà pris par les conseils régionaux. Parfait exercice d'équilibriste pour qu'il ne se passe rien en restant suspendu au bout de la corde. En sachant que, par ailleurs, l'ACAP (Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées) <http://agriculturepyrenees.fr/> disposait d'un dossier très avancé sur le sujet en vue de la nouvelle PAC... 2013. Difficile d'imaginer une stratégie pyrénéenne de la biodiversité déconnectée du projet "Synergies agriculture/tourisme dans les Pyrénées" <http://agriculturepyrenees.fr/inscription-seminaire/31-etudeaction-qsynergies-agriculturetourisme-dans-les-pyreneesq.html> ou encore du « Diagnostic partagé et orientations pour la biodiversité en Midi-Pyrénées » <http://www.arpe-mip.com/html/8-6199-Diagnostic-partage-et-orientations-pour-la-biodiversite.php>. Gros raté pour la Ministre : on ne pense pas qu'à Paris mais aussi dans les Pyrénées.

Selon nos informations, l'exigence agricole aujourd'hui serait que la « stratégie pyrénéenne de la biodiversité » se « raccroche » au projet de l'APCA et non l'inverse.

A vouloir aller vite, en décidant seul et en étant trop exigeant, une fois de plus le Ministère de l'Écologie et la DREAL Midi-Pyrénées montrent leur incapacité culturelle et viscérale à accepter le dialogue avec les acteurs, l'échange et le compromis avec ceux qui vivent la problématique sur le terrain autrement qu'à travers des dossiers. Quand assimileront-ils que la protection et le développement de la biodiversité ne peut pas se faire sans les acteurs locaux et le respect des trois piliers du développement durable ? Quand abandonneront-ils les méthodes et les objectifs hostiles à l'homme ? Cette structure de l'État se comporte comme si elle disposait de la science infuse et de tous les droits de décision autoritaire. En fait, comme beaucoup d'associations environnementales qui ont des solutions à tout sans rien connaître. Des solutions le plus souvent catastrophiques et irréalistes pour l'environnement mais des dossiers tellement bien faits... sur le papier !

Et les élus ? Le secret total !

André Berdou, conseiller général du canton de Laruns (64) et Président du Parc National des Pyrénées ne sait rien sur les importations d'ours : « Vous me l'apprenez ! »... « Je ne suis au courant de rien ». Pas plus au courant de la date de prise de décision de la Ministre. Aucun résultat de la consultation. Comment les citoyens peuvent-ils savoir si les élus ne savent rien en subissant le secret ministériel ? Même chose du côté du député du Béarn, Jean Lassalle. Une éleveuse de la vallée d'Ossau nous relate : « Les RG m'ont appelé pour savoir ». Le comble si les policiers cherchent à savoir ce qui se passe dans les ministères.... La communication est efficace entre services de l'Etat ! A moins que ce ne soit le secret du Ministère de l'Écologie qui est à son niveau le plus élevé.

Et du côté des éleveurs

Il est clair que l'ours continue à être un secret d'État. Personne ne doit savoir. Mais une chose est certaine c'est que les éleveurs connaissent les conséquences de la présence d'un ours dans leurs troupeaux. Et cette situation exaspère de plus en plus. Un éleveur de la vallée d'Aspe nous dit : « Je ne vois qu'une utilité à cette bête : faire des chapeaux à la garde de la reine d'Angleterre ». Et cet autre : « Je n'ai rien contre l'ours mais je crois que sa place est au ciel, au paradis ». Comprendra qui

voudra. Mais curieusement, du côté des associations hostiles aux introductions, c'est le silence. Personne ne veut parler. Le calme avant la tempête ? Philippe Lacube que nous avons contacté reste étonnamment muet. « Nous avons un conseil d'administration le 23 mai à Tarbes. Nous déciderons et il y aura un communiqué de presse prochainement ». Même son de cloche du côté de Marie-Lise Broueilh, Présidente de l'ASPP 65. Donc, attendons.

En vallée d'Ossau, des actions semblent programmées à partir du 16 mai. « *Chacun fait ce qu'il veut quand il veut* » nous dit-on du côté des associations. En clair, il est laissé libre court aux initiatives individuelles. Sachant que certains voulaient bloquer les vallées, à quoi doit-on s'attendre ? Nous ne le saurons pas. Dans les Hautes-Pyrénées, l'ASPP 65 doit tenir son assemblée générale le 27 mai. Quatre jours après le CA de l'ADDIP et de l'annonce probable de la Ministre. Il est possible que nous en saurons plus sur les actions envisagées. Mais pas sûr.

L'ours est-il le vrai problème ?

Aussi bien pour les associations environnementalistes que pour l'ADDIP, l'ours n'est qu'un leitmotiv, l'arbre qui cache la forêt des vrais problèmes. Mais les deux structures n'ont pas la même vision des problèmes cachés.

Pour les environnementalistes qui estiment que la cohabitation est possible, le vrai problème est la crise du pastoralisme et de la filière ovine. Par le passé, c'était l'ESB. Egalement les chiens errants. Mais ce n'est jamais l'ours. Nous nous en doutions...

Du côté de l'ADDIP, l'ours est accessoire. La vraie question à se poser est : « Que veut-on faire de nos territoires ? »... « Quel avenir pour les Pyrénées ? » La réponse est sans doute en grande partie dans le projet de développement durable et soutenable de l'ACAP. Mais là, les environnementalistes ne sont pas invités à la table de réflexion et d'élaboration du projet.... Exactement comme pour le comité de gestion du site UNESCO Gavarnie-Mont-Perdu <http://www.tarbes-infos.com/spip.php?article4418> . Pas difficile à comprendre pourquoi.

Si pour le Ministère de l'écologie, le développement durable se limite à importer, comme dans un zoo, des ours, et à défendre leur présence au motif que c'est un animal emblématique qui était là avant l'homme (affirmation qui reste à prouver), le miracle de l'acceptation sociale n'est pas prêt de s'accomplir. Pire encore, l'hostilité et le front du refus n'iront qu'en empirant avec tous les risques d'excès et dérapages possibles.

Par contre, si le Ministère accepte une réflexion globale de développement durable et pas seulement limitée à la biodiversité et à l'ours, en s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale de la biodiversité et les exigences économiques et sociales européennes, il y a tout lieu de penser que la cohésion pyrénéenne pourrait aller de l'avant..... sans l'ours. Dans l'immédiat, le Ministère de l'Écologie se limite à ne proposer que de l'ours pour satisfaire quelques lobbyistes, ce qui n'est pas vraiment un horizon glorieux pour des jeunes et pour l'emploi dans les vallées.

Louis Dollo